

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation en date du 15 juin 2000 et notamment ses articles L613-1 et L712-2,
Vu le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités,
Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury d'examen des formations suivantes :

DFGS02 (2e année)

Président de jury : Doyen de la faculté d'odontologie – Kazutoyo YASUKAWA

Membres permanents : Pr BISSON, Dr CLÉMENT, Dr JAGER, Pr MORTIER, Dr VAILLANT

Invités :

- Responsables d'UE :

-- 1^e semestre :

Pr STRAZIELLE, Dr GUILLET-THIBAUT, Dr PHULPIN, Dr JANTZEN,
D. LORRAIN, Dr HIRTZ, Dr AMORY

2e semestre :

Dr DE MARCH, Pr STRAZIELLE, D. LORRAIN, Dr HIRTZ, Dr AMORY

- Enseignants ou intervenants extérieurs ayant donné un sujet

- Délégués étudiants : ECOCHARD J., OUKAZI Y.

DFGS03 (3e année)

Président de jury: Doyen de la faculté d'odontologie - Kazutoyo YASUKAWA ou Dr CLÉMENT lorsque le Doyen ne peut pas siéger pour des raisons réglementaires

Membres permanents : Dr BALTHAZARD, Pr BISSON, Dr JAGER, Pr MORTIER, Dr VAILLANT

Invités :

- **Responsables d'UE :**
- 1^e semestre :
Pr STRAZIELLE, Pr ENGELS-DEUTSCH, Dr PRÉVOST, Dr SCHOUVER, Pr VANDEVANNET
- 2^e semestre :
Dr GUILLET-THIBAUT, Dr PHULPIN, Dr MOBY, Pr ENGELS-DEUTSCH, Dr JOSEPH, Dr PRÉVOST, Dr SCHOUVER
- **Enseignants ou intervenants extérieurs ayant donné un sujet**
- **Délégués étudiants :** COUSSON A., ROSSEMAN H.

DFASOI (4^e année)

Président de jury : Doyen de la faculté d'odontologie - Kazutoyo YASUKAWA

Membres permanents : Pr BISSON, Dr CLÉMENT, Dr JAGER, Pr MORTIER, Dr VAILLANT

Invités :

- **Responsables d'UE :**
- 1^e semestre :
Dr SCHOUVER
- 2^e semestre :
Dr GUILLET-THIBAUT, Dr JOSEPH, Dr PHULPIN, Dr MOBY
- **Enseignants ou intervenants extérieurs ayant donné un sujet**
- **Délégués étudiants :** COURTOIS C., WAKULUK J.

DFASO2 (5^e année)

Président de jury : Doyen de la faculté d'odontologie - Kazutoyo YASUKAWA ou Dr CLÉMENT lorsque le Doyen ne peut pas siéger pour des raisons réglementaires

Membres permanents : Dr BALTHAZARD, Pr BISSON, Dr JAGER, Pr MORTIER, Dr VAILLANT

Invités :

- **Responsables d'UE :**
- 1^e semestre :
Dr JOSEPH, Dr GUILLET-THIBAUT, Dr PHULPIN
- 2^e semestre :
Pr STRAZIELLE, Dr MOBY
- **Enseignants ou intervenants extérieurs ayant donné un sujet**
- **Délégués étudiants :** HAGUENAUER C., SCHAEFFER CHAUVIERE J.A.

TCEOI (6^e année)

Président de jury : Doyen de la faculté d'odontologie - Kazutoyo YASUKAWA

Membres permanents : Pr BISSON, Dr CLÉMENT, Dr JAGER, Pr MORTIER, Dr VAILLANT

Invités :

- **Enseignants ou intervenants extérieurs ayant donné un sujet**
- **Délégués étudiants :** BRANDENBOURGER C., GUEBLI L.

Article 2 :

Le Doyen de la Faculté d'Odontologie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 1^{er} mars 2022

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHART



14 AVR. 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR 2022